

# La Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement organise pour les enfants scolarisés ou habitant le 7ème arrondissement, un séjour pour le printemps 2025

## I - CENTRE DU GUE DE FRISE à Arquian (Bourgogne)



- Enfants de 4 à 16 ans
- Séjour du 13 au 19 avril 2025
- 7 jours
- Voyage en train 🚆



### Hébergement :

En pleine nature, au milieu de 60 hectares de prés et de bois, le Centre est situé en Puisaye au nord de la Bourgogne à 170 kms sud de Paris. La situation en pleine campagne, les infrastructures nombreuses et complètes, l'encadrement technique de qualité assurent à vos enfants de passer des séjours agréables dans le respect de toutes les normes de sécurité. Chambres de 4 à 10 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre. Un animateur BAFA responsable de chaque chambre.

### Activités :

- 3 h d'activités équestres / jour dont 2h de monte (100 poneys / chevaux) et ateliers
- Tennis 1h par jour en cours collectif (cours couvert ou extérieur)
- Ateliers baignade : piscine couverte et chauffée
- Ateliers sportifs : football, handball, volleyball, basket, golf, badminton, pétanque, babyfoot, ping-pong et vtc.



TARIFS : Des réductions s'appliquent aux séjours en fonction du quotient familial.

T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
140.00€	210.00	273.00€	329.00€	364.00€	399.00€	434.00€	469.00€	504.00€	546.00€

### Modalités d'inscription

Les inscriptions débuteront **le jeudi 6 mars 2025** au Secrétariat de la Caisse des Ecoles du 7ème Arrondissement : 116 rue de Grenelle, métro Varenne ou Solférino, (Tél. : 01.45.51.35.99), le lundi, mercredi, et jeudi de 8h30 à 16 h 30.

### Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription :

Carnet de santé de l'enfant à jour + 2 photos d'identité + 1 timbre + attestation de sécurité sociale + carte de mutuelle + assurance périscolaire + certificat médical d'aptitude aux sports et de non contagion.

Acompte de 50% du prix du séjour : (le solde est à régler 15 jours avant le départ).

**En cas d'annulation juste avant le départ, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur production d'un avis médical, envoyé dans les 8 jours qui suivent la date du départ, 60€ de frais de dossier dans tous les cas seront retenus du remboursement.**